

Sommaire :

Page 1 :

- 6 octobre
- Bon de soutien

Page 2 :

- Tarifs sociaux d'Internet
- le Guichet unique Retraités

Page 3 :

- Livret A
- Pas le Jeu de l'Été

Page 4 :

- Les Coups de Gueule
- Fabrégoules
- Indignez-vous....
- Réunions prévues

Permanence de la Section
Retraités/Pré-Retraités
tous les jeudis matin.

(Soyez indulgent sur les permanences
de la période estivale)



Face à l'avalanche des hausses de prix : pouvoir d'achat des pensions: **URGENCE !**

Le pouvoir d'achat des retraités reflète les inégalités subies durant toute leur vie active et les accentuent.

La moyenne des pensions aux environs de 1 200 euros pour les hommes, 900 euros pour les femmes met en évidence tout à la fois la faiblesse des revenus et les inégalités liées au sexe.

Au-delà de la perte du pouvoir d'achat due au faible niveau de salaire de remplacement lors de la liquidation des pensions, la désindexation des pensions sur le salaire depuis la réforme Balladur de 1993 et leur indexation sur les prix, se chiffre aujourd'hui par un retard de plus de 20% par rapport au salaire moyen. Les lois Fillon allongeant la durée de cotisation requises pour une retraite pleine et entière ont encore accentué cette dérive.

Il est inacceptable que, sous prétexte qu'ils représenteront bientôt un tiers de la population, les retraités soient désignés comme un fléau pour notre société. Durant toute leur activité, ils ont contribué à créer des richesses et ont financé les retraites de leurs aînés, il n'y a donc aucune raison qu'ils fassent les frais d'une crise dont ils ne sont pas plus responsables que les salariés.

Ensemble, exigeons les moyens de vivre longtemps et en bonne santé, une retraite agréable, décente et sans angoisse du lendemain.

Convainquons autour de nous de la nécessité à être très nombreux dans la rue le 6 octobre auprès des députés pour exiger un changement de politique prenant en compte les aspirations des retraités.

La CGT proposera à l'intersyndicale du 18 août d'arrêter ensemble la date d'une **grande journée de mobilisation unitaire dans notre pays** pour une autre répartition des richesses.

Et pourquoi pas le 6 octobre ?

6 OCTOBRE action unitaire des retraités

Le gouvernement annonce qu'il compte inviter les opérateurs à presser le pas afin de discuter des prochains tarifs sociaux d'Internet. Et pourquoi pas pour tous les retraités ?

CHICHE !

L'Autorité de la concurrence a donné un avis favorable et invite le gouvernement à appliquer au Net le service universel utilisé dans le cadre de la téléphonie fixe. A ce jour, ce type de Service Universel couvre installation

et le raccordement au réseau mais également la fourniture d'un service téléphonique de qualité, à un tarif abordable, pour les personnes en difficulté.

Du coup, le Gouvernement vient d'indiquer qu'il compte

provoquer une réunion avec les opérateurs « le 13 septembre pour mettre en place, d'ici la fin de l'année, le tarif social de l'Internet.

L'exclusion numérique est désormais source d'exclusion tout court a-t-il rajouté.

Pour briser l'isolement des retraités, quel bel outil à mettre entre leurs mains.

Et souvenons-nous que l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain.

(Mais faites vite, nous sommes pressés par le temps !)

Ce n'est pas trop tôt... enfin à votre service !

À partir du 1er juillet 2011, le Guichet unique Retraités(es) du Portail Malin (1) assurera, non seulement l'information sur l'offre sociale, via la ligne de l'action sociale Retraités(es) (2), mais aussi le traitement de certaines prestations d'action sociale et aides, via son établissement des activités sociales Retraités(es). (3)

Établissement des activités sociales Retraités(es)

À compter du 1^{er} juillet 2011 : 1 lieu unique. L'établissement gestion prend en charge le traitement des prestations d'action sociale et aides suivantes :

- **Les prestations "séjours" pour les enfants de moins de 18 ans** : participation aux frais de séjour en accueil de loisirs sans hébergement, aux frais de séjour en centres familiaux de vacances, en gîtes agréés, en centres de vacances, aux frais de séjours linguistiques ou dans le cadre du système éducatif.
- **L'allocation de scolarité pour les enfants de moins de 27 ans.**

■ **Les aides solidarité** : aide au maintien à domicile, aides pécuniaires, allocations liées au handicap de l'enfant.

■ **Les chèques vacances.**

Vos demandes de prestations d'action sociale et autres aides (imprimés et justificatifs) sont à envoyer à l'adresse suivante :

La Poste - Établissement des activités sociales Retraités
Rue de la Céramique - BP 3329 - 87033 LIMOGES CEDEX

L'établissement vous informera, par retour de courrier, de la prise en charge de votre demande.

(1) **Portail Malin** : <http://www.portail-malin.com/> Codes : Offre et Sociale

(2) Celles et ceux d'entre vous qui ne disposent ni d'Internet ni d'une imprimante, peuvent recevoir, sur simple appel, au **0800 000 505** (appel gratuit depuis un poste fixe) certains dossiers et documents utiles, dont les demandes de plan épargne chèques vacances ou d'aide au maintien à domicile

Le taux de rémunération du Livret A à 2,25% au 1er août contre 2% depuis le 1er février 2011



Ce ¼ de page a faillit rester vierge !

C'est la place de l'article que tu aurais pu écrire, celui où tu aurais pu pousser ton coup de Gueule, nous faire part de l'info pouvant intéresser d'autres retraités. C'est le Coup de cœur musical ou littéraire que tu as eu dernièrement. C'est la place que doit prendre chaque lecteur du Post'hier.

Car s'il est fait POUR VOUS, il doit également être fait en

collaboration AVEC VOUS !

Alors, n'hésites plus, pour l'un des prochains numéros, envoie ton article :

**Retraités CGT /FAPT -La Poste13 - Journal Le Post'hier-
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille**

Les Post' Hier N° 11

A remplir et nous retourner**Ce n'est malheureusement pas le Jeu de l'Été**

Vous êtes :

 Préretraité Retraité Pensionné Invalide
COMBIEN VOUS RESTE-T-IL POUR VIVRE ?
Quel est le montant des revenus de votre foyer ?

- ◆ Combien y a-t-il de personnes dans votre foyer ?
- ◆ Quel est le revenu total dans votre foyer (retraite, pensions, allocations) ? €

Quel est le montant de vos charges obligatoires et incompressibles (par mois) ?

Loyer ou prêt immobilier€	Frais de transports€
Electricité, gaz, eau, téléphone, Internet€	Assurances domicile et automobile€
Impôts sur le revenu, locaux, foncier€	Frais de santé + mutuelle€
		Prêts à la consommation€
		Soutien matériel à ascendant ou descendant€

- **TOTAL DES FRAIS OBLIGATOIRES ET INCOMPRESSIBLES :**€
- **IL RESTE A MON FOYER POUR VIVRE**, c'est à dire pour manger, pour l'habillement, pour la culture, pour les loisirs, pour les vacances€
- Etes-vous contraint de compléter votre retraite par une activité annexeoui ou non ?
- **JE PENSE QU'IL ME MANQUE** € PAR MOIS, **POUR ME PERMETTRE DE VIVRE SIMPLEMENT ET DIGNEMENT.**

**ENSEMBLE
NOUS POUVONS REVENDIQUER
ET NOUS MOBILISER POUR IMPOSER
L'AUGMENTATION GENERALE DES RETRAITES**



Heu ! J'ai même vu les prix grimper à la pompe !
 Annonce d'une augmentation du prix de l'essence, mais le Gouvernement gronde et demande au groupe pétrolier Total une "transparence totale sur sa politique de prix".

PS : On pourrait donner au Ministre de tutelle le montant du bénéfice net de Total pour le premier trimestre 2011 : 3,95 milliards d'euros, en hausse de 51% par rapport à la même période l'année précédente



Et le 22 septembre, on s'en fout (pas). On festoie à ...

A découper et à renvoyer à
 CGT SA. La Poste 13 55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille

FABREGOULES Bon Réservation Repas

« aïoli »

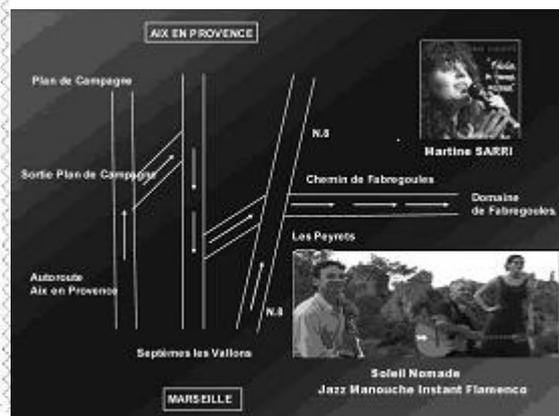
Je réserve repas à 12€

Je ne pourrais être des vôtres mais je commande

..... Bons de soutien à 2€

Je joins un chèque de€uros à mon envoi

à l'ordre de : **USR CGT des Bouches du Rhône**



INDIGNEZ-VOUS DE LEUR SILENCE !

Décidément, qu'ils soient aux ordres d'un Ministre ou celui d'un PDG d'une S.A, qu'ils aient fourbis leurs premières armes de destruction massive du Service Public rue Combaud de Roquebrune ou qu'ils utilisent les nouvelles méthodes ménagérielles dans la toute jeune SA La Poste, certains dirigeants rivalisent avec le mime Marceau non pour faire rire les postiers, et encore moins les Anciens postiers, mais par leur aptitude à manier la langue de bois et le silence, qui n'est d'or que pour les actionnaires.

Quand la Poste se vante de son Pôle social, ceux de la forteresse de la rue Monge ne doivent pas être au courant qu'un dialogue se fait à deux minimum !

Toujours est-il, qu'à la date d'aujourd'hui où vous lisez ces lignes, ces Messieurs en sont-ils encore à chercher le moyen de nous joindre ? Pourtant nos lettres leur sont bien parvenues et l'adresse de réponse ne leur est pas inconnue.

A moins que, ôtez-nous donc d'un doute, ce soit une volonté délibérée ?

Dans ce cas, plus que jamais, allons donc **ENSEMBLE** chercher les réponses.

Rassemblement pour départ en Manifestation :

Rdv 11H – Terminus Métro ligne 1 - La Rose Technopôle Château –Gombert

Réunions prévues

Attention 2 dates

Réunions prévues

Tant pis pour les absents, mais une **Réunion Informelle de Rentrée**

aura lieu le **Jeudi 8 sept. 2011** (9H –syndicat)

Notre prochaine

Réunion Mensuelle des Retraités CGT La Poste13

suivie de notre initiative vers la Direction qui aura lieu elle le

*** Jeudi...29 septembre...***

à partir 9h00.puis départ 11h Métro La Rose Technopole

Au siège du Syndicat Département

Les Post' Hier N°11 Supplément

A remplir et nous retourner

Questionnaire de satisfaction du journal le Post' Hier

Afin de nous aider à faire évoluer le journal, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

N'hésitez pas nous faire toutes vos remarques !

1. Votre Nom/ Prénom

2. Vous avez une adresse e-mail

3. Vous étiez

La Poste Centre de Tri Autres

4. Votre âge

5. Vous lisez le Post'Hier

Entièrement Je le survole
Je ne lis que certains articles

6. La périodicité «variable» du journal vous convient-elle ?

OUI NON C'est TROP

Sinon, précisez à quelle fréquence vous souhaiteriez le recevoir :

7. Le format de la lettre vous convient-il ? (graphisme, présentation des contenus, choix des illustrations, etc.) ?

OUI NON

Si NON, précisez pourquoi :

8. Quelles sont les thématiques qui vous souhaiteriez voir y figurer ? (plusieurs réponses possibles)

- Une analyse syndicale de la situation
- Actualités et vie du syndicat
- Les luttes du Moment (A la Poste mais aussi dans le Privé)
- Les informations sociales
- Le Juridique
- Les Repères chiffrés
- Histoire de la CGT et du Syndicat
- L'International
- Rubrique Jeux/Détente
- Autres (précisez)

9. Comment évaluez-vous le contenu de ce Journal ? Donnez pour chaque critère une note de 1 à 5 (5 étant la plus élevée)

Longueur des articles

Pertinence des sujets traités

Style d'écriture

Mise en page et illustrations

Autres (précisez)

10. Évaluez l'ensemble du Journal (1 à 5) :

11. Avez-vous déjà partagé ou conseillé la lecture du Journal à vos proches ?

OUI NON

12. Vos autres remarques et suggestions pour améliorer le Journal :

A retourner* à **Retraités CGT/FAPT La Poste13**
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille

*** Profitez de enveloppe-réponse ci jointe pour nous retourner, le cas échéant,**
-Ce questionnaire et la page « *Combien vous manque-t-il pour vivre ?* » remplis.
-Votre Bon de Réservation Repas pour Fabrégoules.
-Eventuellement, les Bons de soutien
-Votre chèque de règlement à l'ordre de USR CGT 13

Les charognards au chevet du malade ?

Chacun est prévenu : plus que des coups de soleil, il faut se méfier de la volonté de quelques-uns de « se bien placer » concernant le dossier de « la perte d'autonomie ».

Ainsi, on peut lire dans « *news-assurances.pro* » de ce 26 juillet :

« Selon les projections de la Chaire « transitions démographiques, transitions économiques » (Université Paris Dauphine) qui travaille sur les conditions de financement de la dépendance (*en collaboration avec la FFSA* ²), l'État « pourrait (...) améliorer très sensiblement le niveau de couverture des Français contre le risque de perte d'autonomie, en les incitant à s'assurer pour compléter leur protection »

Selon les scénarios envisagés, chaque français devrait déboursier entre 35 et 52 euros par mois pour bénéficier d'une assurance « dépendance ». ² Mais on peut quand même s'étonner que ces travaux soient "sponsorisés" par les assurances, et que, logiquement, les conclusions ne peuvent que leur être favorables...

Les propositions faites par les assurances privées durant la période estivale, avant le débat prévu à l'automne 2011, sont bien la preuve que celles-ci entendent peser un maximum sur les choix qui seront faits.

En pleine période de *crise économique internationale, ...dont les assurances semblent exonérées*, celles-ci en arriveraient-elles

à développer un comportement de « charognards » vis-à-vis de notre protection sociale, se posant en recours incontournable ?

Ce n'est pas ainsi que l'on peut imaginer un droit universel pour l'aide à l'autonomie !

Ce droit ne peut-il être réservé qu'aux plus aisés ? Après que les Etats-Unis se soient inspirés en partie de notre « modèle social » pour réformer le leur, sous l'impulsion du Président Obama, il apparaît que la France veuille, elle, « s'imprégner » de ce qu'ils ont abandonné... Quelle ambition navrante !

L'aide à l'autonomie concerne tous les citoyens, pas seulement les personnes très âgées ou/et très handicapées. L'être humain a des droits de sa naissance à sa mort et cela quels que soient son âge et son état de santé.. Tout être humain est dépendant des autres et de son environnement. Cette dépendance est le fondement de la vie sociale. Les problèmes de santé des personnes âgées ne peuvent pas être abordés en soi, mais en lien avec les questions posées tout au long de la vie : école, environnement, travail, habitat...

Le débat concernant ce sujet ne doit pas resté monopoliser par quelques experts : il faut que les citoyens se l'approprient, pour l'instauration d'un véritable droit universel. .

C'est une question de choix de société, de la place et du rôle du citoyen quelque soit son âge.

² **La FFSA : Organisation professionnelle**

Créée en 1937, sous forme d'un syndicat professionnel, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe 245 entreprises représentant 90 % du marché français de l'assurance et près de 100 % de l'activité internationale des entreprises de ce marché.

Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance mutuelle et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance.

² **Scénario 1** La Chaire part du principe qu'un Français sur deux serait couvert par une assurance dépendance (souscription moyenne 35 euros par mois, dont 19 euros seraient pris en charge par la collectivité). En cas de dépendance lourde, l'assuré percevrait ainsi 1.000 euros par mois de son assureur. Cette prestation viendrait compléter le montant moyen de l'APA de 500 euros mensuels. *Avec ce système, le coût supplémentaire pour les finances publiques, serait d'environ 2Mds d'euros par an, à horizon 2040. La dépense liée au financement de l'APA resterait inchangée (de l'ordre de 9Mds d'euros en 2040).*

Scénario 2 La Chaire envisage cette fois que tous les Français soient couverts par une assurance dépendance (souscription moyenne de 52 euros par mois, dont 28 euros seraient pris en charge par la collectivité). En cas de dépendance lourde, l'assuré percevrait alors 1.500 euros par mois de son assureur. L'APA serait réservée aux personnes en état de dépendance plus légère (GIR 3 et GIR 4). *Avec cette formule, la dépense liée à la prise en charge du coût de l'assurance s'élèverait à 4,7Mds d'euros en 2040. Les assureurs prenant en charge une partie plus importante des prestations, les dépenses liées à l'APA diminueraient pour atteindre moins de 5Mds d'euros en 2040.*

Déficit, Déficit ?? Est-ce que j'ai une gueule de déficit !

NON, parce que j'ai fait une simple addition !

150 milliards d'€ de déficits et....

30 à 40 milliards d'€ de fraude fiscale
 + 74.8 milliards d'€ des niches fiscales
 + 12 milliards d'€ de la suppression de la taxe professionnelle
 + 3 milliards d'€ de la baisse de la TVA dans la restauration
 + 30 milliards d'€ d'exonérations des cotisations sociales pour les entreprises

= Y A PAS DE DÉFICIT !!!!!

Mais c'était sans compter sur le facteur Fouquet's et les "petits services" que doit rembourser le candidat Sarkozy à ses Amis !

Le prix des amendes de stationnement est passé de 11 à

17 euros à partir du 1er août, selon un décret du ministère de la Justice paru mercredi 27 juillet au Journal officiel. Les amendes de stationnement étaient fixées à 11 euros depuis 1986.

Ce type d'amende réprime "notamment le non-respect des règles de stationnement payant, ainsi que l'arrêt ou le stationnement dans un sens contraire à celui de la circulation, ne respectant pas le stationnement unilatéral alterné, sans apposition d'un dispositif de contrôle de la durée du stationnement, ou empiétant sur un passage piéton", indique le décret.

Encourageons et développons les transports en commun ! Exigeons leur GRATUITE !



Concubins et pacsés

exclus de pension de réversion

. En cas de décès d'un des conjoints, seuls les couples mariés peuvent bénéficier de la pension de réversion, a confirmé vendredi 29 juillet 2011 le Conseil constitutionnel.

Les neuf Sages de la rue Montpensier, à Paris, ont confirmé, que seuls les couples mariés pouvaient, en cas de décès de l'un des conjoints, être éligibles aux bénéfices d'une pension de réversion, dont restent exclus les couples pacsés ou vivant en concubinage. Saisis par le Conseil d'Etat d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), les Sages ont jugé conforme à la Constitution l'article L.39 du code des pensions civiles et militaires de retraite qui prévoit que "seules les années de mariage sont prises en compte pour attribuer le bénéfice de la pension de réversion. Ainsi les personnes ayant vécu au sein d'un couple non marié (concubinage ou Pacs) en sont exclues", détaille le Conseil constitutionnel dans un communiqué